

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021 à la salle communautaire, 606 rue Principale

Sont présents : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Dépôt des états financiers
 - Délégation de sorties
 - Soumission – niveleuse
 - Avis de motion et dépôt : règlement d'emprunt pour les travaux de la route du Domaine du Lac – segment 73
 - Avis de motion et dépôt : règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures
 - Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures

- Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats
 - Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement relatif à la construction
 - Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels
 - Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage
 - Politique salariale révisée – employés municipaux
 - Embauche d'un responsable de l'horticulture
 - Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque
 - Représentants – Réseau BIBLIO
 - Embauche des patrouilleurs nautiques
 - Nomination des patrouilleurs nautiques
 - Embauche d'une inspectrice-stagiaire en environnement et urbanisme
 - Embauche d'un aide-manœuvre en voirie
 - Contrat de travail de Jacques Côté
 - Dérogation mineure – 835 rue Principale
 - Dérogation mineure – 969 rue Principale
 - Dérogation mineure – 5091 route du Domaine-du-Lac
 - Dérogation mineure – 152 rue des Prés-Fleuris
 - Dérogation mineure – 2240 route William
 - Dérogation mineure – 720 rue Principale
 - Mandat à Pluritec – étude préliminaire en lien avec la problématique de débits élevés au poste de pompage d'égout sanitaire no 2
 - Mandat à Lemay Côté architectes – analyse de faisabilité – projet de réaménagement et agrandissement du presbytère
 - Demande au CIUSSS – clinique de vaccination COVID à Plessisville
 - Acte de correction – donation – terrains Succession F. Gariépy
 - Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité
 - Entente avec Hydro-Québec – rue des Bâtisseurs
 - Estimé budgétaire – rue des Bâtisseurs
 - Achat de bouées
 - Désignation des personnes pour rencontrer des élus de Ste-Hélène-de-Chester
 - Fermeture d'une partie du rang 2 Nord (chemin de colonisation)
 - Lettre d'excuses du conseil à la directrice de la MRC de L'Érable
 - Demande de remplacement de M. Charlebois au conseil des maires de la MRC
- F) 2^e période de questions
 G) Présentation des comptes
 H) Clôture de la séance

2021-04-86 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-87 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n'est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le mardi 6 avril 2021.

Onze questions ont été reçues et répondues séance tenante.

2021-04-88 États financiers 2020

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2020 de la municipalité de Saint-Ferdinand tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton soient déposés et transmis au

ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-89

Soumission « niveleuse »

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour les services d'une niveleuse équipée d'un scarificateur et d'un peigne de niveleuse quadrillé avec opérateur de 5 ans et plus d'expérience pour l'entretien général des chemins :

Transport Jean-Guy Breton inc. 168.50 \$ l'heure

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la soumission de Transport Jean-Guy Breton inc. pour les services, sur demande seulement du contremaître des travaux publics, d'une niveleuse équipée d'un scarificateur et d'un peigne de niveleuse quadrillé avec opérateur de 5 ans et plus d'expérience pour l'entretien général des chemins pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 au taux de 168.50 \$ l'heure. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 285 135 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXCAVATION, RECHARGEMENT ET PAVAGE SUR LA ROUTE DU DOMAINE DU LAC, SEGMENT 73 DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Madame Clémence Nadeau, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-225 décrétant un emprunt de 1 285 135 \$ et une dépense de 1 285 135 \$ pour l'exécution des travaux d'excavation, rechargement et pavage sur la route du Domaine du Lac, segment 73 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales soit sur une distance de 1,33 kilomètre entre les numéros civiques 6246 et 6470. Une subvention d'au moins 75% est appliquée à cette dépense dans le cadre d'un Programme d'aide à la voirie local, volet redressement des infrastructures routières locales du gouvernement du Québec (MTQ) ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans.
- Le projet du règlement numéro 2021-225 intitulé route du Domaine du Lac, segment 73 est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-219

Monsieur Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement sur la tarification des permis et certificats numéro 2021-219 modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats numéro 2017-169.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2021-222

Monsieur Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation,

lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement sur les dérogations mineures numéro 2021-222 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-04-90

Adoption du 1^{er} projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2021-222

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu :

Que ce conseil adopte le 1^{er} projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2021-222 lequel modifie le règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168.

Que l'assemblée publique étant interdite en raison de la Covid-19, elle est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Qu'un avis public annonçant cette consultation publique soit publié dans le journal L'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Que le 1^{er} projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2021-222 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal.

Que copie du 1^{er} projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2021-222 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-91

Adoption du 2^e projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-220

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2^e projet de règlement numéro 2021-220, lequel modifie le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2017-165 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-92

Adoption du 2^e projet de règlement relatif à la construction numéro 2021-221

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2^e projet de règlement numéro 2021-221, lequel modifie le règlement relatif à la construction numéro 2017-164 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-93

Adoption du 2^e projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de reporter à une séance subséquente l'adoption du 2^e projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2020-215. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-94 Adoption du 2^e projet de règlement de zonage numéro 2021-223

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, avec changement, le 2^e projet de règlement numéro 2021-223, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-95 Politique salariale révisée - employés municipaux

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter la politique salariale révisée des employés municipaux préparée par le directeur général et datée du 11 mars 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-96 Embauche d'un responsable de l'horticulture

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de responsable de l'horticulture;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche M. Hugo Faucher comme responsable de l'horticulture et journalier à la voirie, selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 26 avril 2021 pour une période d'essai de 3 mois, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-97 Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Lily-Ann Lambert-Boudreault comme coordonnatrice à la bibliothèque selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 12 avril 2021, conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 dudit document et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le directeur général à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-98 Représentants - Réseau BIBLIO

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de nommer Pierre-Alexandre Simoneau, représentant du conseil municipal et Lily-Ann Lambert-Boudreault, responsable de la bibliothèque municipale auprès de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. pour 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-99 Engagement des patrouilleurs nautiques

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'engager Félix-Antoine Côté et Nathan Breton comme patrouilleurs nautiques à compter du 14 juin jusqu'au 29 août 2021 inclusivement selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-100

Nomination - patrouilleurs nautiques

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » et le règlement concernant les nuisances ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique seront en fonction du 14 juin au 29 août 2021 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Félix-Antoine Côté
253 rue Crochetière
Victoriaville (Québec)
G6S 1N2

Nathan Breton
113 chemin Bennett
Irlande (Québec)
G6H 2N7

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-101

Embauche d'une inspectrice-stagiaire en environnement et urbanisme

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'engager Laura Bédard comme inspectrice-stagiaire en environnement et urbanisme à compter du 3 mai jusqu'au 27 août 2021 inclusivement selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-102 Engagement d'un aide-manœuvre en voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Jimmy Lambert comme aide-manœuvre en voirie pour la période du 6 avril au 19 novembre 2021, soit pour une durée déterminée, à raison de 40 heures/semaine selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-103 Contrat de travail - Jacques Côté

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager Jacques Côté comme journalier en voirie pour un emploi saisonnier avec un contrat à durée déterminée et d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer le contrat de travail de Jacques Côté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-104 Dérogation mineure - 835 rue Principale

Attendu que Nathalie Houle a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un empiètement de 1,2 mètre dans la bande de protection riveraine pour agrandir la galerie (implantation d'au moins 2 pieux dans la bande riveraine) localisée au 835 rue Principale, sur le lot 334-1-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée à la condition que les pieux ne soient pas installés dans la bande de protection riveraine;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Nathalie Houle et localisée au 835 rue Principale sur le lot numéro 334-1-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'agrandissement de la galerie avec un empiètement de 1,2 mètre à la condition que les pieux ne soient pas installés dans la bande de protection riveraine. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-105 Dérogation mineure - 969 rue Principale

Attendu que Philippe Gosselin et Ass. ltée a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'une enseigne à une distance de 0,5 mètre de la marge latérale normalement prescrite à 2 mètres par la réglementation municipale localisée au 969 rue Principale, sur le lot 331-3-1, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée à la condition que l'éclairage de l'enseigne soit éteint en dehors des heures d'ouverture;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par

Philippe Gosselin et Ass. ltée et localisée au 969 rue Principale sur le lot numéro 331-3-1, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de l'enseigne dans la marge latérale à 0,5 mètre à la condition que l'éclairage de l'enseigne soit éteint en dehors des heures d'ouverture. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-106

Dérogation mineure - 5091 route du Domaine-du-Lac

Attendu que Guylaine Thibault et Nicolas Lavoie ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 47,32 mètres normalement prescrite à 50 mètres par la réglementation municipale localisée au 5091 route du Domaine-du-Lac, sur le lot 6116779-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Guylaine Thibault et Nicolas Lavoie et localisée au 5091 route du Domaine-du-Lac sur le lot numéro 6116779-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour la création d'un lot avec une largeur de 47,32 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-107

Dérogation mineure - 152 rue des Prés-Fleuris

Attendu que Sébastien Faucher a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge de recul arrière de 4,12 mètres normalement prescrite à 6,5 mètres pour le garage attaché localisée au 152 rue des Prés-Fleuris, sur le lot 520-5-16, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Sébastien Faucher et localisée au 152 rue des Prés-Fleuris sur le lot numéro 520-5-16, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation du garage attaché dans la marge arrière à 4,12 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-108

Dérogation mineure - 2240 route William

Attendu que Pauline Lacombe Massicotte a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser un empiètement de 0,03 mètre sur le terrain appartenant à la municipalité pour la remise B et autoriser une marge de 0 mètre pour la remise A suite à son déplacement localisée au 2240 route William, sur le lot 611-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit accordée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Pauline Lacombe Massicotte et localisée au 2240 route William sur le lot numéro 611-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la remise B avec un empiètement de 0,03 mètre sur le terrain appartenant à la municipalité (lot 617-3) et pour l'implantation de la remise A dans la marge latérale à 0 mètre après son déplacement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-109

Dérogation mineure - 720 rue Principale

Attendu que Jean-Paul Marcoux a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge latérale de 0,6 mètre normalement prescrite à 2 mètres pour le futur garage attaché localisée au 720 rue Principale, sur le lot 337-9-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit refusée;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 11 mars 2021;

Attendu que le conseil n'a reçu aucun commentaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Jean-Paul Marcoux et localisée au 720 rue Principale sur le lot numéro 337-9-P, canton d'Halifax, soit refusée car le demandeur a la possibilité de se conformer à la réglementation en vigueur et que l'application du règlement ne lui cause pas de préjudice mais porterait atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires de l'immeuble voisin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-110

Mandat à Les Services EXP - étude préliminaire en lien avec la problématique de débits élevés au poste de pompage d'égout sanitaire no 2

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de retenir les services de Les Services EXP inc. pour l'étude préliminaire en lien avec la problématique de débits élevés au poste de pompage d'égout sanitaire no 2 (extrémité de la 1^{re} Avenue) au montant de 9 500 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services 999-21006244-PP du 26 mars 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-111

Mandat à Lemay Côté architectes inc. - analyse de faisabilité - réaménagement et agrandissement du presbytère

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir les services de Lemay Côté architectes inc. pour l'analyse de faisabilité pour un projet de réaménagement et d'agrandissement du presbytère au montant de 6 277.20 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services OS-922-21 du 16 février 2021. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-112

Demande au CIUSSS – clinique de vaccination COVID

Attendu que la vaccination est l'élément clé pour mettre fin à la pandémie de COVID-19;

Attendu que la mise sur pied de sites de vaccination contre la COVID-19 met en lumière les enjeux d'accessibilité au vaccin pour les personnes âgées à domicile qui peuvent éprouver des difficultés à se déplacer;

Attendu qu'il est crucial d'assurer un accès équitable au vaccin pour tous les Québécois, qu'ils demeurent en contexte urbain ou rural;

Attendu que Plessisville est la ville-centre de la MRC de L'Érable et à ce titre, les résidents de la MRC ont l'habitude d'y converger pour y obtenir les services nécessaires à la leur santé et à leur bien-être;

Attendu que la MRC de L'Érable et la Ville de Plessisville présentent une plus forte proportion d'ainés que la moyenne nationale, ce qui met notre population particulièrement à risque d'éprouver des problèmes de mobilité pour se rendre dans un centre de vaccination, d'une part, et de souffrir des complications de la COVID-19, d'autre part;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec de désigner la Ville de Plessisville, et plus précisément le Centre communautaire ou l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, comme lieu d'accueil d'un site de vaccination contre la COVID-19 et ce, dans les meilleurs délais. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-113

Acte de correction – donation – terrains Succession F. Gariépy

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a reçu par donation les terrains situés sur le numéro de matricule 2108-19-6054, propriétés de la Succession Frédéric Gariépy, le 3 février 2020, dont entre autres une partie du lot 527A;

Attendu qu'une lisière de trente-six pieds (36'), soit dix mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (10,97 m) du lot 527A avait déjà été vendue par M. Gariépy à Éric Simoneau et Roxanne Robert, aux termes d'un acte reçu devant Me Marie-Klaude Paquet, notaire, 4 juin 2014 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Thetford, le 5 juin 2014, sous le numéro 20 805 037.

Il y a donc lieu de corriger l'acte de donation afin d'y soustraire cette lisière.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand procède à l'acte de correction afin de modifier la désignation d'une partie du lot 527A.

Que le maire, Yves Charlebois, et le directeur général, Dominic Doucet, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de correction à intervenir et à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la Municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-114

Dépôt de projet au Fonds Régions et Ruralité - volet projets structurants

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - volet projets structurants;

Attendu que la Municipalité souhaite mettre en œuvre la phase 2 des Sentiers Art et Nature des Appalaches (SANA);

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite aménager au 208 rue Principale, des aires de repos et des observatoires le long des sentiers pédestres, ajouter de l'éclairage et bonifier le site internet dont les coûts sont estimés à 18 170 \$;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- Que la municipalité de Saint-Ferdinand autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - volet projets structurants pour le projet « Sentiers Art et Nature des Appalaches - phase 2 »;
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand demande une aide financière de 14 536 \$ représentant 80% des coûts du projet;
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme sa contribution pour un montant de 3 634 \$ représentant 20% des coûts du projet;
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand désigne Luc Baillargeon, coordonnateur en loisir, culture et tourisme comme signataire du protocole d'entente et responsable du suivi auprès de la MRC de L'Érable.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-115

Entente avec Hydro-Québec - rue des Bâtisseurs

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Dominic Doucet, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 23 mars 2021 avec Hydro-Québec afin d'ajouter de nouvelles installations électriques entre la rue des Bâtisseurs et le Sixième rang. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-116

Estimé budgétaire - rue des Bâtisseurs

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu :

- D'autoriser la réalisation des travaux de préparation du terrain entre la rue des Bâtisseurs et le Sixième rang afin qu'Hydro-Québec puisse ajouter des installations électriques sur une longueur d'environ 450 mètres selon l'estimé budgétaire préparé par le contremaitre de voirie au montant de 40 858 \$ (taxes en sus), ces travaux sont réalisés en régie interne, à petits contrats;
- D'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 40 858 \$ pour le poste Infrastructures (poste budgétaire 0360010721).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-117

Achat de bouées

Considérant que l'Association du Lac William a produit un rapport dans lequel elle présentait les améliorations pour la navigation sur le lac William;

Considérant que l'Association propose de mieux baliser certains corridors nautiques et d'éviter la propagation du myriophylle à épi par l'installation de nouvelles bouées;

Considérant que l'Association achètera les bouées et demande un remboursement partiel du coût des bouées;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la municipalité accepte de rembourser 30% du coût total des bouées en 2021. Par la suite, elle remboursera 20% en 2022 et un autre 20% en 2023. Au total, 70% du coût des bouées aura été payé par la municipalité dans un horizon de trois ans. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-118

Chemins limitrophes - 1^{er} rang Allaire

Considérant que nous avons reçu une demande de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour convenir d'une entente de partage des coûts pour le 1^{er} Rang Allaire;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de mandater Yves Charlebois, Jean-Claude Gagnon et Dominic Doucet à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de rencontres avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour la demande de partage des coûts pour l'entretien du 1^{er} Rang Allaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-119

Abolition de deux sections inutilisées du Deuxième rang Nord

Considérant que l'article 52 de la Loi sur la voirie prévoit qu'au 1^{er} avril 1993 la propriété d'un chemin non entretenu ni utilisé retourne au propriétaire du terrain duquel le fonds de terrain sur lequel était situé le chemin a été détaché;

Considérant que nous retrouvons deux sections du Deuxième rang Nord qui ne sont plus entretenues ni utilisées depuis plus de quarante ans;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité confirme la fermeture de deux sections inutilisées du Deuxième rang Nord. La première section se décrit comme suit : du lot 68 et allant jusqu'au lot 63-P, et dont le trajet se situe aussi sur les lots 67, 66-P, 65, 64-P, et dont le plan se situe à l'annexe 1. La deuxième section se situe comme suit : du lot 49 et allant jusqu'au lot 39, et dont le trajet se situe aussi sur les lots 40-P, 41-P, 42-P, 43, 44-P, 45-P, 46-P, 47, 48, et dont le plan se situe à l'annexe 2. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-120

Lettre d'excuses du conseil à la directrice de la MRC de L'Érable

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que les conseillères et conseillers de la municipalité de St-Ferdinand se dissocient totalement des propos du maire Yves Charlebois à l'égard de la directrice générale de la MRC de L'Érable, Mme Myrabelle Chicoine. C'est totalement inacceptable de la part d'un élu à l'endroit d'un dg ou de quelconque employé municipal de tenir des propos menaçants. Nous appuyons entièrement la démarche de dénonciation de

la d.g. Mme Chicoine et du conseil des maires de la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-121 Demande de remplacement du maire au conseil des maires de la MRC

En considérant les propos tenus par Yves Charlebois à l'égard de la directrice générale de la MRC, Mme Myrabelle Chicoine;

En considérant que cette manière de s'exprimer va clairement à l'encontre du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui inclut la politique de communication. (Règlement 2020-208);

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que nous n'avons d'autres choix que de demander à M. Yves Charlebois de remettre sa démission pour être remplacé au sein du conseil des maires de la MRC de L'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Une question a été posée et répondue séance tenante.

2021-04-122 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de payer les comptes du mois de mars 2021 tels que présentés pour un montant de 455 041.42 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-04-123 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.